

CONSEIL MUNICIPAL

Du 23 Juillet à 20H30

MAIRIE 2 Place du Bourg 22200 TREGONNEAU

Tel: 02 96 43 25 18

Courriel : mairie.tregonneau@wanadoo.fr

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu de la séance précédente.

Adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57.

- Renouvellement du contrat PEC ATSEM d'Alice CARON SAUTEJEAU.
- Recrutement d'un contrat PEC en tant qu'employé polyvalent (cantine, garderie, ménage).
- Forfait scolaire pour l'année scolaire 2021/2022 de l'école privée Jeanne d'Arc de Squiffiec.
- Prise en charge de l'abonnement du transport scolaire 2021/2022 concernant les enfants de Trégonneau scolarisés à l'école publique.
- Transfert de la compétence communautaire avec la création et la gestion des MSAP (Maison de service public).
- Devis du hangar communal : permis de construire.
- Devis de la voirie SATP kervenhir.
- Devis du chauffage de la cantine : climatisation réversible.
- Questions diverses

Séance du vendredi 23 Juillet 2021
Salle des Fêtes

Date de la convocation : 19 Juillet 2021

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance:15

Etaient présents: Mme Stéphanie **CARADEC BOCHER**, M Didier **GUILLOU**, M Pascal **LE DU**, M Alain **HUET**, Mme Hélène **MAUDET DE PENHOUET**, M Christian **THOMAS**, Mme Ludivine **HENRY**, M Gildas **LABAT**, Mme Marina **EVEN**.

Absents : MR Christophe **ROLLAND**, Mme Mathilde **ROLLAND**, M Ludovic **JOURDEN**, Mme Magalie **LABARRE**, Mme Aurélie **QUEMENER-GUILLOU**, Mme Manon **ROPERS**

Le quorum est atteint

Secrétaire de séance: Didier **GUILLOU**

Assistaient également à la séance :

Mr Jérémie **PICHOT** Secrétaire de Mairie.

Traitement de l'ordre du jour

Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Le compte-rendu du conseil municipal précédent est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité

Il peut être mis en diffusion.

Adoption de l'instruction budgétaire et comptable M 57

Le secrétaire de Mairie, en accord avec Madame le Maire, et avec l'appui de la Trésorerie a décidé d'adopter le référentiel budgétaire M57 dès le 1^{er} janvier 2022.

Il remplacera la nomenclature M14 qui disparaîtra en 2024.

La commune a acquis l'an passé un logiciel performant qui permet ce passage dès l'an prochain, sans engager de frais supplémentaires.

La trésorerie de Guingamp assurera un suivi et une aide dans le passage à cette nouvelle comptabilité. Madame le Maire informe les conseillers que des réunions sont prévus à la trésorerie pour cela.

Ce changement permettra aux communes telles que Trégonneau de bénéficier d'une nomenclature simplifiée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57.

Renouvellement du Contrat PEC d'Alice CARON SAUTEJEAU:

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'Alice CARON SAUTEJEAU a rejoint le 31 août 2020 le personnel communal en qualité d'ATSEM.

Son travail et son implication ont été salué, notamment par l'équipe enseignante.

Madame le Maire confirme ses dires et fait part au Conseil Municipal de son souhait de renouveler son contrat d'un an, aux mêmes conditions que celui de l'année écoulé.

Elle informe le Conseil Municipal que Madame CARON SAUTEJEAU s'est inscrite au concours d'ATSEM d'octobre prochain, preuve de son implication et de sa motivation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le renouvellement du Contrat PEC d'Alice CARON SAUTEJEAU aux mêmes conditions que l'an passée.

Recrutement d'un contrat PEC en tant qu'employé polyvalent: cantine, garderie, ménage:

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de ne pas renouveler le Contrat à durée déterminée de Céline LEGRAND le 31 août prochain.

Ce dernier faisait suite à un contrat aidé qui avait été renouvelé deux fois depuis août 2018.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à recruter en contrat PEC pour la rentrée prochaine.

Elle rappelle aux membres du Conseil Municipal que sa proposition est notamment motivée par le coût financier du personnel qui doit être le mieux maîtrisé possible.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à recruter un contrat PEC et de solliciter Pôle Emploi pour les candidatures éventuelles.

Forfait scolaire pour l'année 2021/2022 de l'école privée Jeanne d'Arc de Squiffiec:

Cet ordre du jour avait été abordé et voté lors du Conseil Municipal du 5 mars dernier.

Cependant, depuis peu, le mode de calcul a été modifié. La Préfecture, via un courrier, a rappelé l'obligation de prise en charge par les communes des dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association.

La préfecture a communiqué le coût moyen estimé d'un élève en maternelle soit 1450 €. Un enfant scolarisé en élémentaire a un coût de 450 €.

Cette différence de somme s'explique, notamment, par la présence d'ATSEM en maternelle.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'obligation d'appliquer ce mode de calcul en tenant compte du contexte de l'école de Trégonneau.

Durant l'année scolaire 2020 2021, il y avait 16 élèves habitant Trégonneau qui fréquentaient cet établissement : 9 en élémentaires et 7 en maternelles.

Beaumin	Ewen	13 place du bourg	GS
Beaumin	Hugo	13 place du bourg	CE2
BRICK	Lilwenn	1B CONGARO	CE2
LE BOURDONNEC	ANTOINE	14 RUGUEZOU	CM2
LE BOURDONNEC	Lyse	14 Rugezou	CP
LEFEUVRE	Ella	8 Lot Goasmeur	TPS
LEFEUVRE	Hanaé	8 lotissement goasmeur	GS
MENGUY	Dia-ho	10 KERDERN	CM2
MENGUY	Luhan	10 KERDERN	MS
PIERRE	Lenzo	5 TY ROPARS	MS
PIERRE	Mayli	5 ty ropars	CM1
PLASSARD	jules	kerden	CP
PRIGENT	ARTHUR	4 beuzit Bras	CE2
PRIGENT	Eloise	4 beuzit braz	MS
Riou	Kyllian	11 kerdern	CM2
Riou	Mayron	11 KERDERN	CP

Madame le Maire s'est renseigné auprès des services compétents pour savoir quelles sont les enfants concernés par l'attribution de subventions. Concernant Trégonneau, il s'agit des élèves n'ayant pas la possibilité d'être scolarisés à l'école publique de Trégonneau, c'est à dire n'étant pas dans les niveaux suivants : Moyenne section, Grande Section, CE1 et CM1.

Sachant cela, et en tenant compte des possibilités d'accueil de l'école de la commune, et en fonction de la classe des élèves scolarisés dans le Privé, Madame le Maire propose le calcul suivant :

$(3*450) + (4*1450)$ soit 7 150 € de subventions accordées.

En effet, il y avait 3 élèves en élémentaires 3 en CM2 et on répertorie 4 maternelles (3 MS et 1 TPS) que l'école de Trégonneau ne peut pas accueillir.

Madame le Maire ajoute qu'il s'agit d'une subvention importante mais que la commune n'a pas le choix et se doit d'appliquer cette nouvelle tarification.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le système de calcul d'attribution des subventions au bénéfice de l'Ecole Jeanne d'Arc de Squiffiec.

Prise en charge de l'abonnement du transport scolaire 2021/2022 pour les enfants scolarisés à l'école élémentaire de Trégonneau:

Madame le Maire rappelle que GPA est compétente pour le transport scolaire sur les circuits internes à son territoire depuis le 1er janvier 2020. Cela concerne donc Trégonneau.

L'exploitation des services a été confié à Transdev jusqu'en 2025. Les communes n'ont donc plus de compétence en la matière.

Transdev facturera à la mairie en octobre les abonnements des élèves inscrits à la rentrée de septembre.

En cas d'inscription en cours d'année, une facture complémentaire sera émise en juin.

Madame le Maire fait connaître les différents tarifs :

Titre scolaire annuel de septembre à début juillet : 115 €

Une dégressivité par trimestre est appliquée si l'élève s'inscrit en cours d'année (de janvier à début juillet : 76 € et d'avril à début juillet : 38 €)

Titre scolaire annuel pour le 3ème enfant d'une fratrie : 57,50 €

Madame le Maire propose d'acter le protocole de mise en œuvre du transport scolaire proposé par GPA et d'approuver la prise en charge financière du titre scolaire annuel à 115 € TTC par élève ainsi que la dégressivité par trimestre et pour les fratries.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la prise en charge financière de l'abonnement du transport scolaire 2021/2022 pour les enfants scolarisés à l'école de Trégonneau.

Transfert de la compétence communautaire avec la création et la gestion des MSAP (Maison de Service Public) :

Madame le maire fait part au Conseil Municipal de la création des MSAP (Maisons de services au Public).

Il s'agit d'une compétence créée par GPA.

Les MSAP ont pour but d'améliorer l'accessibilité et la qualité des services, en milieu rural et urbain, pour tous les publics. Elles permettent aux usagers d'être accompagnés par des agents formés à cet effet, dans leurs démarches de la vie quotidienne.

L'État de son côté a fait évoluer les MSAP en Maison France Service avec une ouverture effective au 1^{er} janvier 2022.

Certaines communes, comme Pommerit Le Vicomte, Ploumagoar ou Plouisy se sont manifestées pour souhaiter porter une Maison France Service.

Madame le Maire sollicite le Conseil Municipal pour autoriser le transfert aux communes de la compétence « Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférentes ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne pouvoir à l'unanimité à Madame le Maire pour accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de ce transfert.

Approbation de la CLECT:(Commission Locale des Charges Transférées):

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal du montant définitif pour l'année 2021 des attributions de compensation concernant la commune.

La somme atteint 5 848 € dont 3 357 € concernant le service urbanisme. Le reste de la somme concerne les services communs.

Pour 2022, l'attribution de compensation proposée avant facturation des services communs restera identique soit 3 357 €.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver les sommes de la CLECT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le montant définitif des montants de compensation pour l'année 2021 soit 5 848 € à reverser à GPA

Approbation devis architecte C.GEFFROY: permis de construire extension du hangar communal:

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un passage par un cabinet d'architecte est obligatoire concernant le permis de construire de l'extension du hangar communal.

Elle présente le devis du cabinet d'architecte Charles GEFROY:

Le montant Hors Taxe atteint la somme de 2 400 € soit 2 880 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le devis proposé.

**Approbation du devis de réfection de la voirie SATP
Kervenahir:**

Madame le Maire rappelle que ce devis avait déjà été approuvé lors du vote du budget.

La somme du devis atteint la somme de 2 706 € HT soit un total de 3 274 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le devis proposé.

**Approbation du devis du chauffage de la cantine : Entreprise
Pascal LE MERRER:**

Madame le Maire présente à l'assemblée le devis de l'entreprise LE MERRER concernant le chauffage de la cantine.

80% seront financés par le Département. Les travaux auront lieu durant les vacances de la Toussaint.

Le plan de financement est donc le suivant :

Dépenses 5920.80 € HT Par SARL Pascal LE MERRER

Plan de relance 4736.64 € HT soit 80 %

Autofinancement 1184.16 € HT soit 20%

Le Montant total TTC est de 7 104.96 €

Ce projet avait déjà été voté lors de du Conseil Municipal du 22 janvier 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le devis proposé.

QUESTIONS DIVERSES :

Pascal LE DU informe l'assemblée que l'éclairage concernant le terrain de football sera terminé avant la fin du mois de juillet.

Les travaux se sont bien déroulés. Le calendrier a été tenu.

Madame le Maire évoque la crise sanitaire qui demande beaucoup d'adaptation notamment concernant les festivités prévus cet été. Il s'agira donc de rester attentif et d'être réactif.

Pascal LE DU évoque la question du PLUI. La commune, comme toutes celles appartenant à GPA, traverse une période de transition et d'interrogation concernant ce passage. La vigilance sera de mise.

Néanmoins, des réunions ont été programmé, et d'autres sont prévues pour affiner le calendrier du passage de son application.

Le vote serait prévu au printemps 2022 avec la mise en place de l'enquête publique. Son application devrait avoir lieu en 2023.

L'ordre du jour ayant été entièrement traité, Madame le Maire remercie tous les conseillers et lève la séance à 21h35.